



Association à buts multiples des communes du district de Nyon ORPC et autres partenaires

ASSEMBLEE DES DELEGUES

PROCES-VERBAL N° 2

DATE	Mercredi 29 mars 2017 à 18h30, CEP, route de l'Etraz à Prangins
TYPE DE REUNION	Assemblée des Délégués
PRESIDENCE	Christine Girod
COMMUNES PRESENTEES	Arzier, Bogis-Bossey, Borex, Bursinel, Bursins, Burtigny, Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois, Coinsins, Commugny, Crans-près-Céligny, Crassier, Duillier, Dully, Eysins, Founex, Genolier, Gilly, Gingins, Givrins, Gland, Longirod, Luins, Marchissy, Mies, Mont-sur-Rolle, Nyon, Perroy, Prangins, Rolle, St-Cergue, St-George, Signy-Avenex, Tannay, Trélex, Le Vaud et Vinzel.
EXCUSEES	Bassins, Begnins, Chésereux, Essertine-sur-Rolle, Grens et Tartegnin
ABSENTES	Arnex, Coppet, La Rippe et Vich
QUORUM	37 communes représentant 101 voix, quorum atteint
SECRETAIRE	Nathalie Haab

ORDRE DU JOUR

1) ACCUEIL	
DISCUSSION	La Présidente souhaite la bienvenue à tous les délégués, salue le CODIR et les personnes présentes. Elle souligne que ce Conseil est le premier à se tenir dans le nouveau centre d'engagement de la Protection civile de Nyon et remercie les astreints et les permanents pour le travail accompli.
2) CONTRÔLE DES PRESENCES	
DISCUSSION	Les délégués ont d'ores et déjà signé la fiche de présence. 37 communes sur 47 sont présentes et représentent 101 voix. L'assemblée peut donc valablement délibérer.

3) ASSERMENTATION	
DISCUSSION	<p>La Présidente procède à l'assermentation des délégués suivants :</p> <p>Christian Durand de Le Vaud, André Darmon de Genolier, Laurence Pinel de Bursins, Claude Hilfiker de Mies, Oswald Schnyder de Burtigny, Boris Mury de Borex et Patrick Hubscher d'Arzier-Le Muids.</p>
4) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	
DISCUSSIONS	<p>La Présidente propose d'ajouter un point 4bis à l'ordre du jour. Ce point est « Approbation du procès-verbal de la séance du 25 août 2016 ».</p> <p>L'assemblée accepte la modification et adopte l'ordre du jour tel que proposé, à l'unanimité.</p>
4Bis) ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 25 AOÛT 2016	
DISCUSSIONS	<p>La parole n'est pas demandée, la Présidente soumet le procès-verbal au vote de l'assemblée.</p> <p>Il est adopté tel que rédigé par la majorité moins 4 abstentions, son auteure est remerciée.</p>
5) PREAVIS 1/2017 – AUTORISATION GENERALE DE PLAIDER POUR LA LEGISLATURE 2016-2021	
DISCUSSION	<p>La Présidente passe la parole à M. Vincent Quadri, rapporteur de la commission de gestion et des finances, pour la lecture du rapport.</p> <p>La discussion est ouverte mais la parole n'est pas demandée.</p> <p>Au vote, le préavis 1-2017 est adopté à l'unanimité.</p>
6) PREAVIS 2/2017 – DEPENSES EXTRABUDGETAIRES POUR LA LEGISLATURE 2016-2021	
Discussion	<p>La Présidente passe la parole à M. Vincent Quadri, rapporteur de la commission de gestion et des finances pour la lecture du rapport.</p> <p>Le rapport est complet et ne provoque aucune remarque ni commentaire.</p> <p>La Présidente ouvre la discussion.</p> <p>La parole n'est pas demandée, le préavis 2/2017 est accepté à l'unanimité.</p> <p>Le Conseil intercommunal autorise ainsi le Codir à disposer d'un montant non budgétisé de CHF 20'000.- par cas.</p>

7) PREAVIS 3/2017 – COMPTES 2016

DISCUSSION

La Présidente donne à nouveau la parole à **M. Vincent Quadri** pour la lecture du rapport de la commission de gestion et des finances.

La Présidente ouvre la discussion :

M. Jean-Marie Sonney, Gingins, demande pour quelle raison le traitement du personnel augmente de plus de CHF 10'000.- (CHF 603'295.95 en 2016 versus CHF 592'836.05 en 2015) alors que la LPP diminue de CHF 9'000.- sur la base du budget, ce qui n'est pas le cas dans les comptes (comptes LPP 91'290.- en 2016 versus 92'588.15 en 2015) ?

M. Jean-Marc Cherbuin, Boursier, répond qu'une partie des salaires 2016 n'est pas soumise à la LPP car il s'agit de travailleurs occasionnels non soumis à la LPP en raison d'un montant minimal et d'une durée d'occupation non atteints. Le budget considère la totalité de la masse salariale supposée alors que les comptes ne tiennent compte que des personnes déclarées et soumises à la LPP.

Il n'y a pas d'autres questions, la Présidente soumet le préavis au vote de l'assemblée.

Le préavis est accepté à l'unanimité ; les comptes 2016 sont ainsi adoptés.

8) PREAVIS 4/2017 – ENGAGEMENT D'UN COLLABORATEUR PROFESSIONNEL

DISCUSSION

La Présidente cède la parole à **M. Vincent Quadri** qui donne lecture du rapport de la commission de gestion et des finances.

La Présidente ouvre la discussion :

M. Claude Uldry, Nyon, s'étonne de constater que l'assemblée, ce soir, ne se prononce que sur l'aspect financier, impactant l'année 2017 et non sur la nécessité d'engager, ou non, un nouveau collaborateur. Il souhaite savoir si une commission ad hoc sera nommée pour se déterminer sur la création d'un nouveau poste.

M. Christian Dugon, Président du Codir, répond que l'engagement d'un collaborateur rentre dans les compétences du CODIR. Il assure également à l'assemblée qu'il est apparu, lors des entretiens de fin 2016, un nombre d'heures supplémentaires très élevé chez tous les permanents. Il ne fait aucun doute, pour le CODIR, de la nécessité d'ouvrir un nouveau poste.

La Présidente ajoute que cette procédure suit les statuts de l'association.

Le Commandant Luc Mouthon projette 2 diapositives qui démontrent clairement l'évolution du nombre d'astreints (820 aujourd'hui) et du nombre de jours de service (4862 jours en 2016) depuis les 10 dernières années. Pour lui également, il s'agit d'une nécessité absolue de trouver une solution.

M. Jean-Marie Sonney, Gingins, demande si le préavis 4/2017 concerne bien que l'année 2017.

M. Christian Dugon, président du CODIR répond par l'affirmative. Ce poste figurera ensuite dans le budget 2018 qui sera présenté lors de l'assemblée du 23 août prochain.

La parole n'est plus demandée, **la Présidente** soumet le préavis 4/2017 au vote de l'assemblée.

A l'unanimité, les délégués acceptent le préavis 4/2017 et autorise le Codir à engager un nouveau collaborateur dans les meilleurs délais.

9) COMMUNICATIONS Du PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION

DISCUSSION	<p>La Présidente passe la parole à M. Christian Dugon :</p> <p>Le Président du Codir fait un point sur la mise à disposition d'une partie du terrain de l'ORPC pour le passage saisonnier des Yéniches. Dans son dernier courrier, le DTE (Département du Territoire et de l'Environnement) affirme qu'une quelconque aire de transit, sur ce bien-fonds, est contraire à la législation actuelle. La création d'une aire d'accueil constituerait une utilisation bien différente de celle de l'ORPC et induirait une modification notable des abords des bâtiments et de la zone agricole adjacente.</p> <p>De ce fait, la problématique des surfaces d'assolement et de redimensionnement des zones à bâtir dans le canton, induit par la modification de la LAT, rend impossible la création d'une zone à bâtir à cet endroit. A signaler que le SDT a fourni à M. Roy, Préfet du district du Jura -Nord Vaudois et médiateur de ce projet, un inventaire du terrain répondant aux contraintes légales.</p> <p>Il n'y a pas d'autres communications, M. Dugon remercie chacun de sa présence et rend la parole à la Présidente.</p>
-------------------	--

10) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

DISCUSSION	<p>La Présidente ouvre la discussion :</p> <p>M. Patrick Hubscher, Arzier, constate que le nombre de jours de service a fortement augmenté mais que les subventions ont diminué en 2016. Il souhaite savoir quelle est la tendance pour 2017.</p> <p>Le Commandant Mouthon répond que les subventions dépendent des jours de service effectués. Or, le système de subventions a été modifié ce qui se ressent de la manière suivante : les subventions reçues ont diminué mais la facturation aux tiers a augmenté.</p> <p>M. Claude Hilfiker, Mies, souhaiterait que les convocations soient envoyées un peu plus tôt afin de permettre aux délégués de s'organiser.</p> <p>La Présidente prend note de cette demande, la prochaine séance des délégués aura lieu de 23 août 2017.</p> <p>La parole n'est plus demandée, la Présidente conclut en précisant les chiffres du quorum, elle remercie le Bureau, le Codir et les délégués et rappelle que la soirée se poursuit avec le rapport d'activité 2016.</p> <p>La séance est close à 19h10.</p>
-------------------	--

Conseil intercommunal de l'ORPC du District de Nyon

La Présidente



Christine Girod

La Secrétaire



Nathalie Haab